



Assemblée générale

Soixante-sixième session

33^e séance plénière

Mardi 11 octobre 2011, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

*En l'absence du Président, M. Zinsou (Bénin),
Vice-Président, assume la présidence.*

nom des États membres de l'Association des nations de
l'Asie du Sud-Est.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 63 et 13 de l'ordre du jour (suite)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

- a) **Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise
en œuvre et appui international**

Rapport du Secrétaire général (A/66/202)

- b) **Les causes des conflits et la promotion
d'une paix et d'un développement durables
en Afrique**

Rapport du Secrétaire général (A/66/214)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.

Note du Secrétaire général (A/66/169)

M. Sinhaseni (Thaïlande) (*parle en anglais*) : En
tout premier lieu, ma délégation voudrait dire qu'elle
s'associe à la déclaration prononcée ce matin par mon
collègue le Représentant permanent de l'Indonésie au

Dix ans se sont écoulés depuis que les dirigeants
africains ont adopté le Nouveau Partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD) en juillet 2001.
Au cours des 10 dernières années, de nombreuses
crises, naturelles et anthropiques, ont entravé nos
efforts collectifs en vue d'atteindre les objectifs du
Millénaire pour le développement en Afrique. Bien que
l'Afrique ait fait montre d'une grande résilience et ait
accompli des progrès considérables, il reste encore
beaucoup à faire. Je voudrais réitérer ici la position
constante de mon pays qui reste fermement solidaire de
l'Afrique et continue d'appuyer l'objectif du NEPAD
consistant à susciter une croissance économique vaste
et équitable propice à la réduction de la pauvreté en
Afrique et à une meilleure intégration de celle-ci à
l'économie mondiale.

La Thaïlande tient à féliciter le Secrétaire général
pour ses rapports détaillés sur les points de l'ordre du
jour à l'examen, soit les rapports intitulés « Nouveau
Partenariat pour le Développement de l'Afrique :
neuvième rapport complet sur les progrès de la mise en
œuvre et l'appui international » (A/66/202) et « Mise
en œuvre des recommandations formulées par le
Secrétaire général dans son rapport sur les causes des
conflits et la promotion d'une paix et d'un
développement durables en Afrique » (A/66/214), ainsi
que sa note intitulée « 2001-2010 : Décennie pour faire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des
autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des
interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la
signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de
rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après
la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique » (A/66/169). La Thaïlande se félicite notamment des progrès concrets accomplis par le NEPAD, ainsi qu'il ressort des rapports. Je voudrais maintenant faire part aux membres de l'Assemblée de certaines vues de la Thaïlande.

Premièrement, nous réaffirmons notre engagement envers l'Afrique, et réaffirmons notre volonté d'approfondir les relations avec nos amis africains en tant que partenaires de développement dans tous les domaines, sur la base d'une confiance mutuelle. Nous appelons également la communauté internationale à appuyer totalement la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, adoptée en mai à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Deuxièmement, la Thaïlande est favorable à l'adoption de mesures politiques pour assurer la mise en œuvre des priorités sectorielles du NEPAD, et est disposée à faire part de ses expériences en matière de développement socioéconomique avec l'Afrique. Nous sommes toujours prêts à trouver des moyens intéressants de travailler ensemble dans le cadre d'une coopération Sud-Sud et triangulaire, comme dans le cas de la coopération entre la Thaïlande, le Japon et l'Afrique, et de la coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement par l'intermédiaire de l'Institut international pour le commerce et le développement à Bangkok.

La Thaïlande travaille depuis longtemps avec ses partenaires africains pour faire progresser le programme de développement de l'Afrique. En 2010, la Thaïlande a assuré l'exécution de 242 programmes pour l'Afrique, pour un coût de 1,1 million de dollars, dans le cadre de la coopération bilatérale, trilatérale et multilatérale. Quarante-cinq bourses ont été octroyées à l'Afrique l'an dernier, pour un montant total de 465 000 dollars, l'accent étant mis sur le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités.

Nous avons choisi des domaines clefs dans lesquels nous possédons une expérience et un savoir-faire et nous pouvons mener une action qui, selon nous, sera bénéfique pour la population. Le premier domaine d'action est l'agriculture, où il s'agit d'augmenter la productivité et de donner une valeur ajoutée aux produits agricoles. Nous intervenons dans d'autres domaines, notamment la santé publique, où notre action vise à renforcer les capacités de prévention et de

traitement des pandémies, et à développer les services de santé communautaires, l'éducation et plus particulièrement le renforcement des capacités au niveau local dans des domaines comme le tourisme et le développement des petites et moyennes entreprises.

Il va sans dire que la paix et la sécurité sont des conditions essentielles au succès de tout effort de développement économique et social. La Thaïlande se sent donc fière et privilégiée de pouvoir contribuer à la paix et à la stabilité en Afrique. Actuellement, un bataillon d'infanterie thaïlandais de 800 soldats sert, aux côtés de nos frères africains, au sein de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. En outre, la Thaïlande a dépêché deux groupes opérationnels chargés de la lutte contre la piraterie en renfort des patrouilles internationales dans le golfe d'Aden.

Troisièmement, comme l'a dit notre Ministre des affaires étrangères dans sa déclaration au débat général (voir A/66/PV.28), le développement doit être axé sur la population. La Thaïlande appuie, par conséquent, le document fondateur du NEPAD, qui souligne la nécessité d'un partenariat entre les gouvernements africains et leur population, aussi bien que les recommandations du Secrétaire général qui, dans ses rapports, appelle à renforcer, dans l'optique d'un développement véritablement durable et équitable, les mécanismes permettant à tous les secteurs de la société de participer aux processus politiques et de développement, d'y être associés et d'y affirmer leur voix.

Quatrièmement, les changements climatiques menacent gravement la sécurité alimentaire et le développement durable, des pays les moins avancés en particulier. Nous appelons donc au financement rapide des pays en développement en conséquence, de façon à ce qu'ils puissent prendre les mesures qui s'imposent pour s'adapter et atténuer les risques encourus; nous appelons de même aux transferts de technologies pertinents.

Enfin, sur le chapitre de la lutte contre le paludisme, la Thaïlande est parvenue, entre 2000 et 2009, à une réduction de plus de 50 % du nombre des cas signalés de cette maladie. Nous continuerons, à cet égard, de prendre les devants par des mesures préventives, dans l'objectif de réduire de 20 % supplémentaires les zones à risque en Thaïlande d'ici à 2020. Nous avons également joint nos forces avec nos voisins de la sous-région du Mekong afin de lutter

collectivement contre le paludisme. De plus, la Thaïlande s'est engagée à continuer de partager avec l'Afrique ses expériences et ses meilleures pratiques en matière de lutte contre le paludisme, dans le cadre de projets de renforcement des capacités et de programmes de formation annuels, aux fins de la réalisation des objectifs du NEPAD et du Millénaire pour le développement.

Pour terminer, d'importants progrès ont été enregistrés dans le cadre du NEPAD, et continuent de s'accélérer. Nous devons donc trouver des moyens de veiller à ce que les difficultés et les crises que connaissent les communautés mondiale et régionales n'annulent pas ces progrès. Il sera nécessaire de faire preuve de solidarité au sein de l'Afrique ainsi que de la communauté internationale, afin de poursuivre sur cette lancée et de continuer à appuyer la mise en œuvre des tâches prioritaires que j'ai évoquées dans le cadre du renforcement de la paix et de la prospérité en Afrique. La Thaïlande a à cœur cet objectif comme elle est de tout cœur avec nos amis africains.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer saluer la présence de membres du Parlement brésilien à la présente séance de l'Assemblée générale. Ils ont fait le voyage depuis diverses régions du Brésil afin de nous prêter main-forte durant nos travaux. Je voudrais en particulier remercier de leur présence parmi nous cet après-midi M. Petecão, sénateur de l'Acre, M. Leréia, député et Président de la Commission des relations extérieures de la Chambre des députés du Congrès brésilien, et M. Geraldo Resende, député du Mato Grosso do Sul.

Je tiens également à remercier le Président d'avoir convoqué le présent débat conjoint sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et sur la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement. Cette séance plénière représente pour nous une importante occasion de réaffirmer notre appui à ces deux initiatives capitales pour la réalisation en Afrique des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement.

Alors que nous marquons le dixième anniversaire du NEPAD, il est de plus en plus évident que l'Afrique est en pleine transformation économique, sociale et politique. Au cours de la décennie écoulée, l'Afrique a enregistré des taux de croissance économique nettement supérieurs à la moyenne mondiale.

D'ailleurs, sur les 10 pays affichant la croissance la plus forte dans le monde, six sont en Afrique. Entre 2000 et 2010, l'Afrique subsaharienne a progressé à un rythme de croissance de 5,7 % par an en moyenne, contre 2,4 % par an pendant les deux décennies précédentes.

Cette croissance économique s'accompagne d'une expansion des marchés intérieurs, d'une urbanisation grandissante et d'un investissement dans le capital social et humain et dans l'infrastructure. La diversification économique et la résilience de plus en plus grandes des pays africains ont été un facteur déterminant de leur reprise rapide après la crise économique et financière de 2008. Cela étant, de nombreux problèmes subsistent. L'économie mondiale traverse de nouveau une période d'incertitude, et nombre de pays africains sont tributaires des produits de base pour leur bien-être économique.

Le Brésil a toujours à cœur de voir l'Afrique se développer sur les plans économique, social et politique. Sur la base des principes d'appropriation et de direction nationales, le NEPAD peut compter sur notre appui énergique et enthousiaste à la structure efficace qu'il représente en matière de coopération et de développement, ancré qu'il est dans les perspectives et les priorités africaines.

Au cours des 10 dernières années, le Brésil s'est de plus en plus engagé aux côtés de l'Afrique. Avec en point d'orgue sa reconnaissance de la nouvelle République du Soudan du Sud en 2011, le Brésil entretient désormais des relations diplomatiques avec les 54 pays d'Afrique. Pour tenir compte de notre partenariat de plus en plus étroit avec l'Afrique, nous avons également beaucoup étoffé notre réseau diplomatique sur le continent, en inaugurant 19 ambassades au cours des dix dernières années, ce qui porte à 37 le nombre total actuel de nos missions. À cet égard, les membres du Parlement brésilien qui sont ici aujourd'hui nous ont été d'une grande aide en nous permettant d'atteindre ce niveau de représentation grâce à leur précieuse collaboration.

Le processus qui préside au Sommet Afrique-Amérique du Sud a lui aussi joué un rôle crucial dans la promotion d'un dialogue et d'une compréhension approfondis entre nos régions et nos peuples. Les liens économiques bilatéraux qui unissent le Brésil à l'Afrique ont également prospéré. Les échanges commerciaux entre le Brésil et l'Afrique, en particulier, ont nettement augmenté au cours de la

décennie écoulée, passant de quelque 4,2 milliards de dollars en 2000 à plus de 20 milliards en 2010. Nous avons également accru nos investissements dans plusieurs pays du continent, notamment dans les secteurs de la construction, de l'extraction minière, de l'énergie et des transports. Le Brésil se réjouit à la perspective d'intensifier ses connexions aériennes et maritimes avec l'Afrique, dans l'optique de mettre en place les liens nécessaires à une relation diversifiée en matière de commerce et d'investissement.

Le Brésil soutient pleinement les priorités sectorielles définies par le NEPAD. Conscients du rôle prioritaire que joue le développement agricole et rural dans la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté, nous cherchons à collaborer avec des pays partenaires africains afin d'élaborer des initiatives conjointes dans ce domaine. Depuis 2002, le Brésil a conclu plus de 50 accords de coopération dans le domaine de l'agriculture avec 18 pays africains, dont l'Algérie, l'Angola, le Cameroun, le Cap-Vert, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Tanzanie et la Tunisie. En 2010, nous avons eu le plaisir d'accueillir 45 pays africains à l'occasion du premier Dialogue Brésil-Afrique sur la sécurité alimentaire, la lutte contre la faim et le développement rural.

La société brésilienne de recherche en agronomie (Embrapa), qui est une entité publique, a ouvert un bureau au Ghana en vue de soutenir l'amélioration technologique et productive de l'agriculture de la savane en Afrique. Le bureau possède une collection importante de variétés végétales et animales, ainsi que des données essentielles sur l'agriculture tropicale et un savoir-faire approprié dans ce domaine. Il fournit une assistance à plus de 30 pays de la région. En général, l'objectif des projets de coopération est de transférer des compétences, de renforcer les capacités locales et d'autonomiser la main d'œuvre locale, selon le principe de la pleine participation et de la prise en main des gouvernements africains.

En tant que pays touché par le paludisme, le Brésil est déterminé à collaborer avec la communauté internationale et d'autres pays en développement, en particulier les pays africains, pour débarrasser le monde de cette maladie.

Au niveau bilatéral, nous avons mis au point des programmes communs de prévention et de maîtrise du paludisme avec un certain nombre de pays africains afin de renforcer les systèmes de santé nationaux, en

particulier s'agissant du suivi et de l'épidémiologie. Nous avons également mis en œuvre des initiatives de formation et de renforcement des capacités pour prévenir et maîtriser la maladie.

Au niveau multilatéral, nous participons entre autres au Partenariat Faire reculer le paludisme, à la Facilité internationale d'achat de médicaments et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Sur la base de notre expérience nationale, nous estimons qu'il est possible de diminuer le nombre de cas en élargissant la portée des services de santé et en conjuguant les activités de lutte et les soins.

La communauté internationale a accompli des progrès notables ces 10 dernières années en vue de parvenir à la couverture universelle de la prévention et du traitement du paludisme au plus tard en 2010 et de ramener pratiquement à zéro le nombre total de décès liés au paludisme évitables d'ici à 2015. À ce stade, il est clair qu'il sera peut-être difficile d'atteindre les objectifs fixés à moins que les donateurs tiennent pleinement leurs engagements en matière d'aide au développement, en particulier en ce qui concerne les objectifs de Gleneagles concernant le doublement de l'aide fournie à l'Afrique.

Outre les stratégies de prévention traditionnelles, comme par exemple l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide et la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent, les gouvernements doivent pourvoir compter sur l'appui de la communauté internationale pour mettre en œuvre des mécanismes visant à garantir l'accès universel à des médicaments gratuits ou abordables permettant de traiter le paludisme chez les personnes déjà atteintes, en utilisant pleinement les flexibilités offertes par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), conformément à la Déclaration de Doha sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique.

Le Gouvernement brésilien demeure déterminé à continuer de renforcer les initiatives de prévention et de maîtrise du paludisme afin de continuer à faire baisser le nombre de nouvelles infections, en particulier dans les zones les plus vulnérables de la région de l'Amazonie. À cette fin, nous avons lancé notre programme national de maîtrise du paludisme, qui vise à réduire de 50 % le nombre de cas de paludisme dans les municipalités où sont répertoriées la majorité des infections au Brésil.

M. Laseinde (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour ses rapports publiés sous les cotes [A/66/202](#) et [A/66/214](#) et à le remercier d'avoir organisé le présent débat.

Le Nigéria s'associe à la déclaration faite à la 32^e séance plénière par le représentant du Kenya au nom du Groupe des États d'Afrique.

On ne saurait trop insister sur le rôle du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), avec l'appui de l'ONU et de la communauté internationale, dans la transformation des conditions de vie et l'amélioration du bien-être des citoyens du continent africain, en particulier dans les domaines de la gouvernance démocratique, de la mobilisation des ressources nationales, du renforcement de la croissance économique, de l'élimination de la pauvreté, de la promotion de la croissance durable et de l'autonomisation des femmes grâce à des partenariats nationaux, régionaux et mondiaux. À cet égard, ma délégation félicite le NEPAD à l'occasion de son dixième anniversaire, qui a été célébré ici même à l'ONU vendredi dernier.

Cet anniversaire vaut la peine d'être célébré à la lumière de la forte croissance économique et de l'amélioration des indicateurs socioéconomiques constatées au cours de la période considérée. L'Afrique subsaharienne fait partie du petit nombre de régions du monde qui font preuve d'une grande résistance face à la crise économique mondiale.

Alors qu'ils s'efforcent de surmonter les effets de la crise économique mondiale qui a touché les marchés financiers internationaux en 2008, de nombreux pays en développement, y compris en Afrique, ont lancé des programmes de réforme macroéconomique à même de transformer leurs économies et de renforcer leurs institutions financières. Ces efforts ont permis de faire baisser le taux d'inflation et de faire augmenter considérablement le produit intérieur brut (PIB).

En outre, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) progresse petit à petit. À ce jour, 30 États membres de l'Union africaine ont accédé au MAEP; 14 pays ont achevé leur premier processus d'examen et font actuellement l'objet d'un examen critique par le Forum du MAEP; alors que deux pays ont également reçu des missions d'évaluation par les pairs et doivent faire l'objet d'un examen par leurs pairs en janvier 2012.

Le processus du MAEP a fait prendre aux États conscience en particulier du lien entre la paix et le développement. En conséquence, les tensions politiques et la violence ont considérablement diminué à l'intérieur des États africains et entre eux. Les élections libres et régulières organisées au Nigéria et saluées par la communauté internationale, le bon déroulement du référendum au Soudan, l'adoption d'une nouvelle constitution au Kenya et les processus de transition en Guinée et au Niger sont en train de modifier l'espace politique africain pour le mieux.

Les politiques économiques actuelles du Nigéria visent à remédier aux lacunes fondamentales des infrastructures, ce qui est indispensable pour jeter les bases d'une croissance stable à long terme et de rompre les cycles de surchauffe incontrôlés de ces 30 dernières années. Notre PIB est passé de 7 % en 2009 à environ 8,1 % en 2010. La forte croissance enregistrée en 2010 après la crise financière et économique mondiale souligne la résistance de l'économie nigérienne. Les perspectives à moyen terme sont également encourageantes, la croissance du PIB devant rester élevée et stable à 6,9 % en 2011 et 6,7 % en 2012.

Les perspectives à moyen et long terme exigeront la mise en œuvre de réformes essentielles afin de promouvoir le développement des infrastructures et d'élargir la base économique en renforçant la participation du secteur privé. Le Gouvernement nigérian applique donc un programme de transformation à titre de mesure stratégique en vue de répondre aux besoins en matière de développement et de relever les défis de l'avenir. De fait, on perçoit un regain d'optimisme et de croyance en notre aptitude à créer un nouveau Nigéria fondé sur les principes de liberté personnelle, de démocratie, de bonne gouvernance et de primauté du droit.

Malgré les progrès enregistrés dans les domaines politique et économique sur le continent africain, des difficultés persistent, notamment : existence de conflits armés, fragilité et érosion de la primauté du droit et pauvreté chronique, ce qui a des répercussions graves sur les femmes et les enfants. De même, les informations faisant état de violations des droits de l'homme, d'attentats terroristes, de trafic d'armes légères et de petit calibre, d'actes de piraterie et de questions électorales non réglées abondent. Il est temps pour l'ONU et la communauté internationale de se concentrer sur les causes profondes de ces conflits et de proposer des solutions durables.

Ma délégation pense que pour cultiver la paix et réaliser les buts énoncés dans le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, il est nécessaire de détecter rapidement les situations de conflit et d'y remédier par une action appropriée, de manière à établir la confiance et à empêcher le déclenchement de la violence entre les parties adverses. Notre objectif devrait toujours être de proposer une solution pacifique en tant que moyen moins coûteux et plus efficace de réaliser des objectifs politiques et sociaux.

Outre les autres outils traditionnels de diplomatie préventive, la démocratie et la bonne gouvernance peuvent être particulièrement importantes pour édifier une société juste, équitable et inclusive. En nous concentrant sur la médiation en tant qu'outil de prévention des conflits, nous sommes en mesure de traiter des véritables causes de conflit. Autrement, nous ne pouvons pas parvenir à des solutions durables.

L'Union africaine a suffisamment manifesté sa volonté politique de régler par des moyens pacifiques les problèmes du continent. Elle a été le véritable pivot de l'élaboration du programme du continent. L'ONU, notamment le Conseil de sécurité, a été un partenaire précieux pour l'Afrique, notamment en ce qui concerne le règlement des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix après un conflit et même le relèvement économique. Les efforts déployés par l'Union africaine ont prouvé que les organisations régionales étaient particulièrement bien placées pour contrer les menaces à la paix et la sécurité régionales.

Toutefois, compte tenu des défis récents, il faut renforcer et consolider la collaboration et le partenariat dans les domaines de la paix et du développement entre les secrétariats du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ce partenariat devrait continuer d'être fondé sur la confiance et le respect mutuels sur la base de l'appui mutuel et de la responsabilité et l'engagement partagés. Il devrait viser à remédier aux principales contraintes qui pèsent sur la croissance et le développement économiques de l'Afrique. Il faut espérer en outre que, grâce à des consultations renforcées, les deux organes seront en mesure de mettre en place une structure régionale solide pour la paix et la sécurité.

Le Nigéria demande donc qu'un appui soit apporté à l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine et à sa mise en place effective, y compris la mise en œuvre du Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union

africaine. En outre, l'Union africaine a besoin d'un fond spécial robuste, qui assurera un financement durable, souple et prévisible aux opérations de maintien de la paix en Afrique. Il permettra aussi au continent de surmonter le problème pérenne du maintien des opérations de maintien de la paix, caractérisées par le manque de volonté politique, un financement insuffisant, un manque de matériel, d'infrastructure et de logistique militaires et des retards dans le déploiement.

Ma délégation estime que les relations envisagées devraient être renforcées pour appuyer des actions visant à favoriser le règlement pacifique des différends. Nous devons toutefois également axer notre action sur le renforcement des capacités institutionnelles et la mobilisation de ressources insuffisantes pour le développement durable. Nous pensons que les mesures de prévention des conflits et les mécanismes de consolidation de la paix sont indispensables au règlement des conflits sur le continent africain.

Les défis à relever sur le continent demeurent redoutables. Bien que nous ayons réalisé des progrès considérables dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et les maladies non transmissibles augmentent. Malgré l'élan politique généré au Sommet africain consacré à la lutte contre le paludisme tenu en avril 2000 à Abuja, le paludisme continue de tuer des millions d'enfants. Il est regrettable qu'en dépit des ressources humaines, financières et matérielles considérables fournies par les gouvernements et les organisations non gouvernementales au cours des 10 dernières années, un enfant meurt encore toutes les 30 secondes du paludisme en Afrique.

Au Nigéria, plus de 90 % de la population risque toujours de contracter la maladie. Plus de 52 % de ces personnes sont des enfants. L'élimination du paludisme devrait être au premier rang des objectifs de la communauté internationale. Nous sommes conscients et nous nous félicitons de la contribution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, d'autres donateurs bilatéraux, et d'organisations et fondations caritatives à la lutte contre le paludisme. Mais il faut néanmoins faire beaucoup plus si l'on veut atteindre dans un proche avenir l'objectif consistant à réduire de moitié les décès imputables au paludisme.

J'assure l'Assemblée qu'en Afrique, nous ne nous reposons pas sur nos lauriers et que nous élaborons des stratégies de développement durable aux niveaux

national, sous-régional et régional pour assumer la responsabilité de notre propre développement dans les limites des ressources dont nous disposons. La démocratie, la primauté du droit international humanitaire, la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité, le respect des droits de l'homme, les mécanismes d'évaluation par les pairs et les moyens pacifiques et démocratiques de changement des gouvernements sont en train de s'enraciner fermement en Afrique.

Nous faisons bien sûr face à des difficultés de nature endogène ainsi qu'à des changements climatiques, un régime commercial international défavorable et des maladies endémiques telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, qui entravent nos efforts de développement. Pour régler ces problèmes de manière intégrée, nous avons besoin de la collaboration et de l'engagement de nos partenaires de développement ainsi que de l'appui de l'ONU et de la communauté internationale.

Le Nigéria est disposé à faire part de son expérience à d'autres pays en développement, le cas échéant. Nous sommes convaincus que malgré les difficultés auxquelles nous nous heurtons en Afrique du fait de la crise économique mondiale, cet organe continuera de tenter d'y remédier jusqu'à ce qu'un ordre économique mondial durable et juste soit instauré.

M. Balé (Congo) : Ma délégation prend la parole au titre du point 63 a) intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international.

L'Afrique a connu de nombreuses initiatives et des propositions de solutions de développement sans lendemain. Suite à ces revers successifs et aux espérances déçues, les chefs d'État et de gouvernement africains, mus par une vision commune du développement du continent, ont adopté en 2001 le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en s'imposant le défi de l'intégration régionale, de la croissance accélérée et du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de l'intégration de l'Afrique dans le processus de mondialisation.

Après une décennie marquée par une campagne de sensibilisation hardie, visant particulièrement son appropriation par les Africains et enfin l'annonce de sa mise en œuvre, il nous semble opportun aux termes de cette période symbolique de 10 années de jeter un

regard rétrospectif critique sur le processus de sa mise en œuvre, d'évaluer le chemin parcouru et de tracer les grandes lignes de l'action qui reste à mener pour en accélérer le rythme.

Sur le plan du renforcement institutionnel, il plaît à ma délégation de souligner les efforts entrepris par le Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) dans le cadre du processus d'appropriation par les États des nouvelles règles d'auto-évaluation de l'Afrique pour la bonne gouvernance, à travers les concepts de : démocratie et gouvernance politique, gouvernance et gestion économique, gouvernance d'entreprise, développement socioéconomique.

La signature du mémorandum d'entente par le Libéria à l'issue du quatorzième Forum des Chefs d'État et de Gouvernement du MAEP, tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie, le 29 janvier 2011, a agrandi le cercle de ses membres à 30 États africains, résolument engagés dans la voie de la bonne gouvernance.

Très tôt, le Congo avait pris la mesure de l'enjeu de la gouvernance pour son développement. C'est pourquoi mon pays compte parmi les tout premiers États à avoir adhéré à ce processus d'auto-évaluation et d'évaluation dès son lancement en 2003.

Au moment où des incertitudes pèsent sur l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 par bon nombre de pays africains, le Congo ne peut que se féliciter de l'implication du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, tel que le souligne le rapport 2011 du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit là, à n'en point douter, d'une volonté politique affirmée de nos chefs d'État et de gouvernement. Il en est ainsi de leur engagement constant d'œuvrer à l'accélération de la mise en œuvre du NEPAD, notamment dans les domaines prioritaires.

Un tel engagement appelle tout naturellement le soutien de la communauté internationale. Le Congo qui s'est investi tôt et continue de s'engager dans la mise en œuvre du NEPAD, vient d'organiser à Brazzaville, du 13 au 15 septembre 2011, un séminaire-atelier sur la sensibilisation et la vulgarisation des programmes et projets du NEPAD, en mettant particulièrement l'accent sur l'état d'avancement des projets

d'infrastructures prioritaires qui s'inscrivent dans la perspective de l'intégration régionale et sous-régionale.

Pour nous, pays africains, ces projets d'infrastructures sont la pierre angulaire du développement économique et social. Parmi ces projets d'infrastructures qui ont vocation à relier les pays de la sous-région – Congo-Cameroun, Congo-Gabon, Congo-RCA –, je soulignerai particulièrement le projet emblématique d'intégration sous-régionale, à savoir le pont route-rail sur le fleuve Congo devant relier Brazzaville et Kinshasa.

L'étude porte sur le projet pont route-rail sur le fleuve Congo et le prolongement du chemin de fer Kinshasa-Hebo. Le Congo et la République Démocratique du Congo ont obtenu de la Banque africaine de développement un don de 7,95 millions de dollars pour le financement de l'étude. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) qui a été désignée comme organe d'exécution, sera appuyée dans cette entreprise par un comité technique mixte composé d'experts des deux pays, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Le coût de l'étude s'élève à 6 615 200 euros. La durée de l'étude est de 18 mois.

L'énergie, comme on le sait, joue un rôle déterminant dans tout processus de développement. En somme, l'infrastructure énergétique est l'un des leviers essentiels pour l'intégration et la croissance économiques de notre continent. À cet égard, l'Afrique centrale dispose d'un potentiel hydroélectrique considérable qui favorisera des interconnexions électriques transfrontalières sur la base du Plan directeur d'interconnexion énergétique sous-régionale dont l'étude est déjà disponible.

La mise en œuvre de ces projets structurants en Afrique centrale traduira la volonté partagée des gouvernements des pays de la sous-région de faire du NEPAD un mécanisme dynamique d'intégration et de développement. Ce cadre stratégique qui s'est fixé pour objectif de s'attaquer aux problèmes cruciaux qui freinent le développement du continent a permis aux pays africains d'enregistrer des progrès encourageants dans divers domaines de la paix et la sécurité, du développement durable, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la santé, de l'éducation et particulièrement de l'agriculture considérée comme le sous-secteur le plus important pour assurer une croissance économique rapide de la

région à travers le programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique.

À l'évidence, des efforts encore plus importants doivent être déployés, notamment par le renforcement des capacités des communautés économiques régionales, la communication entre le NEPAD et les communautés économiques régionales, la mobilisation des ressources, le faible investissement du secteur privé, la connaissance et l'utilisation efficiente de sources d'appui et l'appropriation du NEPAD par les populations. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le Congo a mis en place une structure de coordination nationale du NEPAD, chargée de suivre la mise en œuvre, au niveau national, des projets et programmes du NEPAD dans le but d'ancrer celui-ci dans les préoccupations quotidiennes du Gouvernement.

Ce dixième anniversaire du NEPAD doit conforter le leadership de l'Afrique dans sa mise en œuvre. Cependant, il nous faut reconnaître que les années qui se sont écoulées ont vu les pays africains s'investir avec détermination dans sa mise en œuvre. Mais ils ont aussi vécu la frustration de leurs efforts par des crises successives et les faiblesses d'un partenariat qui n'a pas toujours tenu ses promesses.

Certes, ce dixième anniversaire doit être l'occasion de battre le rappel des engagements des pays africains à prendre en main, collectivement et individuellement, leur destinée et conduire nos gouvernements respectifs à intensifier davantage leurs efforts. En même temps, il sied de rappeler que le NEPAD est aussi ce partenariat nouveau que l'Afrique a scellé avec le reste du monde. L'aboutissement de nos efforts dépendra, dans une large mesure, d'un partenariat plus dynamique et sincère en vue de lever les contraintes et d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du NEPAD.

M. Imakando (Zambie) (*parle en anglais*) : La délégation zambienne a l'honneur de s'adresser à l'Assemblée générale sur le sujet intitulé « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique ». La Zambie note avec satisfaction le rapport de l'Organisation mondiale de la santé à cet égard (A/66/169), qui a été utile à ma délégation.

Ma délégation s'associe également à la déclaration faite ce matin par le représentant du Kenya au nom du Groupe des États d'Afrique.

En tant que tout dernier président du Conseil du partenariat Faire reculer le paludisme, nous souhaitons réaffirmer que le paludisme demeure un défi de santé publique majeur dans de nombreux pays d'Afrique, surtout parmi les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les membres les plus vulnérables de la société.

En 2007, la Zambie a enregistré 4,3 millions de cas de paludisme, et plus de 6 000 décès sont imputables à cette maladie. En sus de son impact direct sur la santé, cette forte incidence du paludisme représente un fardeau social et économique très lourd pour les particuliers et les foyers, et de fait pour les populations en général. Le Gouvernement zambien a, par conséquent, donné une place prioritaire au paludisme dans son sixième Plan national de développement, qui couvre la période 2011 à 2015, conformément à la Déclaration d'Abuja sur le projet Faire reculer le paludisme en Afrique et les objectifs qui y sont liés.

Pour lutter contre ce fléau, la Zambie a pris, entre autres, les mesures suivantes : suppression, en vertu d'une loi adoptée par le parlement, des taxes sur les moyens de lutte contre le paludisme, dont les moustiquaires et les insecticides pertinents, interdiction des traitements de monothérapie utilisant de la chloroquine et promotion de la thérapie combinée à base d'artémisinine, augmentation de la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent dans 54 districts en 2010 par rapport à cinq en 2003 et couvrant plus de un million de foyers, et intensification, entre 2007 et 2010, de la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide à plus de 6 millions de personnes.

Nous fournissons également un traitement préventif intermittent à toutes les femmes enceintes pour prévenir le paludisme pendant la grossesse; nous formons le personnel de santé au diagnostic et au traitement adéquats du paludisme, à l'aide de tests de diagnostic rapide et de polythérapies à base d'artémisinine, et nous améliorons les interventions communautaires par le renforcement des capacités de prise en charge des cas de paludisme.

Suite à ces interventions à fort impact mises en place par le Gouvernement zambien, en collaboration avec ses partenaires internationaux de coopération, le nombre de décès imputables au paludisme a été réduits de 60 % pendant la Décennie pour faire reculer le paludisme.

Cependant, en dépit de ces diverses interventions destinées à prévenir le paludisme, un certain nombre de difficultés subsistent. Il s'agit notamment du décaissement irrégulier des fonds promis par certains partenaires internationaux de coopération, de la longueur des procédures en vue du décaissement des fonds et de l'insuffisance des ressources humaines.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour demander à la communauté internationale de continuer à aider la Zambie dans sa lutte contre le paludisme.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Président à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Nous tenons à l'assurer de notre plein appui et de notre coopération en vue d'une session fructueuse.

Le Myanmar s'associe à la déclaration faite ce matin par notre collègue de la République d'Indonésie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Ma délégation tient également à remercier le Secrétaire général de ses rapports instructifs et détaillés (A/66/202 et A/66/214) sur le point 63 de l'ordre du jour.

Aujourd'hui, dans sa quête de la paix et du développement, de grandes possibilités s'offrent à l'Afrique, mais, en même temps, elle fait également face à de lourds défis. Pour s'attaquer aux défis auxquels est confrontée l'Afrique, nous estimons que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) peut être un outil important dans la lutte contre la pauvreté et le sous-développement en Afrique, ainsi qu'une vision commune et un cadre stratégique pour le développement socioéconomique en de l'Afrique. Depuis le lancement du NEPAD, il y a 10 ans, les pays africains ont accompli des progrès considérables dans des domaines comme l'infrastructure, l'agriculture, la santé, l'éducation, l'environnement, le tourisme, la science et la technologie, ainsi que les technologies de l'information et des télécommunications, avec l'appui vigoureux de la communauté internationale.

L'Afrique s'est remise des effets de la crise économique et financière mondiale, malgré le ralentissement du relèvement économique mondial. Nous sommes heureux d'apprendre que le taux de croissance moyenne en Afrique entre 2002 et 2010 était

de 5,5 %, ce qui est impressionnant. Cependant, l'Afrique, plus que tout autre continent, se heurte toujours aux défis des changements climatiques et de la sécurité alimentaire. Nous savons également que l'Afrique est en retard sur les autres régions s'agissant des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui ont trait à la santé maternelle et infantile, ainsi qu'à l'accès à des services adéquats d'assainissement et à l'eau potable.

À cet égard, nous sommes nous aussi d'avis que la communauté internationale doit accroître son appui à l'Afrique et l'aider à réaliser davantage de progrès dans la mise en œuvre du NEPAD. Afin de promouvoir la stabilité et la prospérité en Afrique, la communauté internationale doit apporter l'assistance promise, dans les délais et en respectant le droit des pays africains à l'autodétermination. Par ailleurs, il convient de forger de nouveaux partenariats, étendre la coopération Sud-Sud, renforcer le rôle des organes internationaux et mobiliser des financements innovants.

Le Myanmar et l'Afrique ont des liens profonds d'amitié qui datent de longtemps. En tant que l'un des organisateurs de la Conférence historique Asie-Afrique de Bandung, le Myanmar a toujours été attaché à la cause de la paix et du développement en Afrique et a toujours fermement appuyé les efforts de décolonisation des pays africains.

En tant que membre de l'ASEAN, le Myanmar confirme son engagement à continuer à créer des synergies et à renforcer ses liens d'amitié avec l'Afrique dans le cadre de l'ASEAN – non seulement par le biais du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique mais également du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique. Le Myanmar salue également le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, deux initiatives innovantes du NEPAD visant à promouvoir la bonne gouvernance et à créer les conditions d'une croissance économique de vaste portée.

En outre, le Myanmar estime que la Commission de consolidation de la paix peut aider les pays africains qui sortent de conflit dans leurs efforts de consolidation de la paix en encourageant et en appuyant les programmes locaux, notamment ceux relatifs à l'emploi des jeunes, à la formation professionnelle et à l'éducation, afin d'instaurer la stabilité et la sécurité en Afrique.

Nous sommes fermement convaincus que les Nations Unies, les partenaires de développement et la communauté internationale doivent appuyer davantage les efforts du peuple africain en vue de la relance économique et des progrès sociaux, en intensifiant leurs activités et en renforçant leurs priorités relatives à l'assistance aux pays africains. Le Myanmar tient à réitérer sa solidarité avec les pays africains en appelant la communauté internationale à contribuer davantage à la cause de la paix et du développement en Afrique.

M. Sul Kyung-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Le développement de l'Afrique est essentiel pour la promotion d'une paix et d'une prospérité mondiales durables. Par conséquent, l'intégration de l'Afrique dans le processus de développement politique, économique et social est un problème fondamental que doit régler l'ensemble de la communauté internationale.

À cet égard, la République de Corée se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : neuvième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international » (A/66/202). Nous sommes encouragés par l'évaluation figurant dans le rapport, selon laquelle l'Afrique a accompli des progrès remarquables en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cependant, le rapport indique également que les résultats demeurent inégaux, selon les pays et selon des objectifs spécifiques. Par conséquent, il est crucial que la communauté internationale intensifie ses efforts pour que tous les OMD soient atteints d'ici à 2015 en renforçant ses partenariats avec les partenaires de développement.

À cet égard, nous sommes d'avis que la célébration cette année du dixième anniversaire du programme vedette de l'Union africaine revêt une importance particulière. Tout en se réjouissant de cette célébration, ma délégation tient à réitérer que le Gouvernement coréen est prêt à œuvrer étroitement avec nos partenaires dans la région, en vue de renforcer notre coopération pour le développement.

Dans le cadre de ses efforts, la République de Corée a organisé en 2009 le second Forum République de Corée-Afrique, au cours duquel nous avons annoncé que nous nous engageons à doubler notre aide publique au développement à l'Afrique d'ici à 2012, par rapport aux chiffres de 2008. Lors de ce Forum, la République de Corée a également réaffirmé sa volonté de renforcer

son partenariat avec l'Afrique dans des domaines aussi divers que la croissance verte, les changements climatiques, la sécurité alimentaire, la gouvernance et le renforcement des capacités sur la base de son expérience dans le domaine du développement. Plus récemment, le Gouvernement coréen a décidé de fournir une aide de 5,4 millions de dollars d'assistance humanitaire aux pays de la Corne de l'Afrique, qui souffrent d'une sécheresse et d'une crise alimentaire très graves. Une aide supplémentaire d'un montant de 10 millions de dollars sera ensuite versée en vue de renforcer les capacités de développement de la région.

L'année prochaine, nous accueillerons le troisième Forum République de Corée-Afrique, au cours duquel nous évaluerons les progrès réalisés au niveau de nos efforts et de nos engagements. Nous formons l'espoir sincère que ce partenariat continu complètera les progrès réalisés à l'occasion du dixième anniversaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous avons bon espoir que, grâce à cette coopération étroite, nous pouvons nous réaligner sur les besoins et les priorités de l'Afrique en matière de développement.

Pour obtenir de meilleurs résultats en matière de développement de notre coopération pour le développement avec l'Afrique, nous sommes d'avis que ce partenariat ne devrait pas être limité à des acteurs traditionnels tels les pays donateurs, les pays bénéficiaires et les organisations internationales. Il faudrait plutôt, dans l'optique du développement de l'Afrique, solliciter une plus grande diversité de partenaires de développement, y compris les nouveaux bailleurs de fonds, la société civile, les fondations privées et la communauté d'affaires.

À cet égard, ma délégation souhaite appeler l'attention sur le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui doit se tenir prochainement à Busan. Le Forum de Busan devrait fournir une excellente occasion d'examiner cette question. Mon pays redoublera d'efforts en vue de forger des partenariats plus participatifs et plus vastes en impliquant tous les acteurs dans la coopération pour le développement et en adoptant des approches diverses en matière de développement. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour tenir compte des préoccupations de l'Afrique pendant la tenue de ce Forum.

Avant de terminer, je tiens à réaffirmer notre conviction que l'Afrique a le potentiel de devenir une

force motrice de la croissance économique mondiale. Il est donc de notre intérêt commun d'aider l'Afrique à réaliser un développement durable par l'entremise de partenariats renforcés. Je rappelle que la République de Corée restera pleinement résolue à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires africains.

M. Loulichki (Maroc) : Ma délégation se réjouit de participer à ce débat si important pour notre continent africain et remercie le Secrétaire général pour la qualité du rapport préparé sur Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/66/202 et A/66/214).

À la déclaration faite par la délégation kenyane au nom du Groupe des États d'Afrique à laquelle, bien sûr, ma délégation souscrit pleinement, je voudrais ajouter les considérations suivantes.

À moins de cinq ans de la date butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notre continent africain éprouve toujours des difficultés à atteindre et à réaliser ces objectifs. Le débat d'aujourd'hui est une opportunité pour discuter des différentes initiatives et approches devant permettre à notre continent de relever le pari du développement durable et humain.

Nul ne peut nier les avancées positives enregistrées par notre continent africain principalement dans le règlement des conflits et le retour à la stabilité, sans lesquels le développement durable ne serait qu'un objectif lointain et toujours fuyant. Nul ne peut nier non plus que les pays africains ont mis en œuvre des politiques audacieuses qui ont permis la consolidation des acquis démocratiques et macroéconomiques ainsi que les pratiques de la bonne gouvernance.

Sur le plan géoéconomique, l'Afrique, qui regorge de richesses minières, minérales et énergétiques mais aussi de potentialités humaines considérables, occupe de plus en plus une place stratégique en tant qu'acteur incontournable de l'économie mondiale.

La croissance moyenne de 4,9 % enregistrée en 2010 a certes dépassé celle de 2009, estimée à 3,1 %. Toutefois, notre continent ne parvient toujours pas à atteindre le seuil nécessaire de croissance de 7 % requis pour assurer un développement soutenu, homogène et inclusif à même d'améliorer la vie de ses citoyens et de réaliser ses objectifs de développement.

Face à ce constat, il nous incombe de réfléchir ensemble sur l'impulsion nécessaire qu'il importe de

donner aux initiatives et aux actions collectives que l'Afrique et ses partenaires de développement ont mises en place aux niveaux multilatéral, régional, ou sous-régional en vue promouvoir la croissance ainsi que le développement durable et humain de notre continent.

La conjoncture actuelle à laquelle fait face l'Afrique, marquée par une série de crises d'ordre social, économique et alimentaire combinées à une multitude de défis sécuritaires et environnementaux requière une action plus engagée des pays partenaires de développement de l'Afrique.

À l'aune de la crise financière et des restrictions budgétaires qui en découlent dans de nombreux pays, l'aide publique au développement et le respect des engagements du Groupe des Huit revêtent une importance vitale pour les pays africains et particulièrement les moins avancés parmi eux. Nous exhortons en conséquence la communauté internationale à honorer les promesses faites et à fournir davantage de soutien au continent africain en le plaçant au cœur de ses priorités dans les programmes destinés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Parallèlement, il nous appartient d'intensifier la coopération Sud-Sud qui est un vecteur important de développement économique et social du continent à travers l'accroissement des échanges et l'optimisation des partenariats. À cet égard, l'initiative des pays émergents de mettre en place des partenariats spécifiques et ciblés avec l'Afrique est de nature à donner une impulsion décisive à la coopération Sud-Sud. Il est aussi nécessaire d'identifier des mécanismes de coopération novateurs entre les pays du Sud qui soient capables de générer le développement et la prospérité dans ces pays.

Plus encore, l'intégration régionale demeure un atout majeur pour valoriser tout effort de développement au niveau régional. Elle est, en outre, un passage obligé pour créer des synergies nécessaires à une utilisation rationnelle et optimale des capacités individuelles dans l'intérêt de la collectivité.

Le rôle du secteur privé en tant que catalyseur d'un développement concerté du continent africain n'est plus à démontrer. Une implication croissante et engagée du secteur privé dans le développement du continent permettrait non seulement de mobiliser les ressources nécessaires aux différents programmes de développement, mais aussi, d'accroître les capacités de

l'Afrique et indirectement sa compétitivité lui permettant ainsi de devenir un maillon incontournable de l'économie mondiale, et non juste un simple réservoir de ressources naturelles ou un débouché pour les produits industrialisés. Dans ce contexte, mon pays déplore l'absence de progrès dans les négociations du cycle de Doha, particulièrement sur les quotas intéressant l'Afrique, et en appelle aux principaux acteurs pour intensifier les efforts en vue de la conclusion de ce cycle.

En matière d'investissement direct étranger, si crucial pour le développement de notre continent, je voudrais réitérer l'importance particulière de la tenue d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'investissement en Afrique, en tant que levier pour le développement et le décollage économique du continent. Cette proposition découle d'un engagement constant de Sa Majesté le Roi en faveur du développement de notre continent africain, engagement qui se décline en termes de partenariats avec les Nations Unies pour la paix et la sécurité en Afrique, en termes d'assistance à la formation et au perfectionnement des cadres et, enfin, en termes de partage d'expertise dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, du tourisme, de l'électrification, de la gestion de l'eau et dans la lutte contre la désertification, partenariats avec plusieurs pays africains et non-africains.

Mon pays demeure prêt à enrichir davantage cette coopération et à l'élargir dans l'intérêt d'un développement durable et harmonieux de notre continent.

M. Nissilä (Finlande) (*parle en anglais*) : Une croissance économique durable est l'un des éléments clefs pour réduire la pauvreté. Nous constatons notamment, que même en pleine crise économique mondiale, les efforts de l'Afrique pour améliorer sa performance économique et développer son secteur privé commencent à porter leurs fruits. En fait, tandis que beaucoup d'économies développées peinent pour maintenir la croissance, de nombreux pays africains affichent eux des taux de croissance fort enviables de leur produit intérieur brut.

La croissance économique, l'investissement dans l'infrastructure, les systèmes de protection sociale et la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme sont tous des éléments essentiels. Lorsqu'on met au point des mécanismes de protection sociale appropriés, il faut accorder une attention particulière à

la promotion des droits des femmes et des filles et à la promotion de l'égalité sociale. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a joué un rôle déterminant dans ces résultats.

La Finlande est persuadée que la coopération active que le NEPAD a établie avec d'autres organisations internationales peut conforter davantage le développement économique durable en Afrique. Une intégration économique accrue de l'Afrique est capitale pour le développement du continent. L'économie africaine doit être renforcée, diversifiée et intégrée à l'économie mondiale.

La Finlande a été un fervent défenseur de l'Initiative NEPAD-Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'investissement en Afrique. Cette initiative appuie en particulier un vaste programme de déblocage du potentiel d'investissement en Afrique australe. Elle aide les membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe à mettre au point et à mettre en œuvre des politiques concrètes de réforme pour améliorer les conditions d'investissement. Le programme prévoit quatre examens nationaux des investissements et facilite la mise en commun des expériences nationales par l'intermédiaire de forums régionaux et d'un examen par les pairs. La Zambie et le Mozambique ont commencé à procéder à l'examen de leur régime d'investissement dans le cadre de ce programme.

La Finlande copréside actuellement le Forum pour le partenariat avec l'Afrique, une instance de dialogue de haut niveau entre le Groupe des Huit, le NEPAD, l'Union africaine et l'OCDE. En tant que Coprésident, la Finlande met l'accent sur le développement des capacités africaines et sur le principe d'un investissement responsable.

Je voudrais aborder maintenant le point 63 b) de l'ordre du jour, à savoir les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, et remercier à ce titre le Secrétaire général de son excellent rapport (A/66/214). Le rapport souligne un nombre de questions cruciales, comme la jeunesse, l'éducation et l'emploi et les problèmes liés aux conflits et aux ressources naturelles. Il insiste également sur l'importance d'une plus forte participation des jeunes à la promotion de la paix et de la sécurité. Je voudrais donner à cet égard quelques exemples de la manière dont la Finlande aide ses

partenaires africains dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Premièrement, la Finlande a contribué au renforcement de la capacité d'appui à la médiation de l'Union africaine grâce à un projet de trois ans financé par des fonds pour la coopération au développement. Le projet a donné de bons résultats, et il va donc se poursuivre. Ce programme a pour but d'aider l'Afrique à renforcer ses propres capacités de prévention et de règlement des conflits, notamment en encourageant la participation des femmes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les processus de paix. Nous tenons à féliciter l'Union africaine de son action pour faire progresser le programme de mesures concernant les femmes, la paix et la sécurité.

La Finlande a également appuyé les travaux du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan, dirigé par l'ancien Président sud-africain Mbeki. Il importe aussi de souligner le rôle des organisations non gouvernementales dans la médiation et dans tous les efforts de consolidation de la paix. La Finlande, avec l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes – une organisation non gouvernementale sud-africaine – a mis sur pied le Programme africain de coordination en matière de consolidation de la paix. Ce programme porte sur le renforcement de la cohésion et de la coordination des activités de consolidation de la paix, dans le but d'encourager la prise en main au niveau local des processus de consolidation de la paix et d'appuyer la conception et l'application de plans directeurs en matière de consolidation de la paix.

Nous soutenons aussi depuis longtemps l'organisation Femmes Africa Solidarité, notamment tout récemment ses efforts pour aider les Gouvernements de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi à établir leurs plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité.

La paix et la sécurité sont des préalables au développement durable. Dans le même temps, le développement socioéconomique, y compris l'état de droit et les droits de l'homme, contribue pour beaucoup à la stabilité politique et, en dernière analyse, à la paix et à la sécurité. Il est donc de la première importance pour l'Afrique et pour la communauté internationale d'enraciner la paix et le développement, et de permettre ainsi aux pays africains de consacrer leurs

ressources au développement humain et au bien-être de leurs populations.

M. Elyes Lakhel (Tunisie) : Ma délégation tient à souscrire aux déclarations prononcées par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant du Kenya au nom du Groupe des États africains, et voudrais soulever certains points auxquels la Tunisie attache un intérêt particulier.

Notre débat aujourd'hui est d'une importance particulière, puisqu'il porte non seulement sur plusieurs thèmes cruciaux pour l'Afrique mais marque également le dixième anniversaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) après son adoption lors du Sommet de l'Union africaine en 2001 à Lusaka.

Le NEPAD a acquis, durant ses 10 années d'existence, une expérience institutionnelle et technique à l'échelle régionale et internationale, et a permis de développer une base de réflexion sur les questions politiques, économiques et environnementales. Le NEPAD a également permis de traduire les objectifs de l'Union africaine en projets concrets, visibles et pragmatiques, notamment pour ce qui est de l'objectif du renforcement de l'intégration régionale, de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

Grâce au NEPAD, l'Afrique a pu accomplir certains progrès ces dernières années dans les domaines de la paix, de la gouvernance politique et de la croissance économique. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et l'organisation d'élections libres, notamment par l'intermédiaire des activités du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. À ce titre, la Tunisie se prépare, dans moins d'un mois, aux premières élections crédibles, transparentes et libres de l'histoire du pays, pour désigner une Assemblée constituante. Nous sommes déterminés à ne pas manquer cette importante échéance qui aura sans aucun doute ses répercussions sur la marche de l'Afrique vers la démocratie et la bonne gouvernance.

Ces progrès illustrent la volonté déterminée de l'Afrique d'adopter une croissance durable et de promouvoir l'image du continent. Mais, malgré ces résultats encourageants, les pays africains sont conscients de la nécessité de fournir des efforts additionnels en vue de rendre la croissance

économique plus inclusive et plus efficace, et de réussir également à mobiliser des ressources internes en associant davantage le secteur privé aux activités de développement.

Dans un contexte de chômage élevé des jeunes, les partenaires de développement sont appelés à appuyer et à encourager les efforts de l'Afrique, notamment en honorant leurs promesses en matière d'aide publique au développement, en promouvant les investissements étrangers directs et en supprimant les obstacles aux exportations africaines. Dans ce contexte, la Tunisie accueille avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale d'un mécanisme d'évaluation des engagements concernant les besoins de développement de l'Afrique. Ce mécanisme devrait mettre davantage l'accent sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'aide publique au développement et des autres engagements pris en matière d'aide à l'Afrique.

La réalisation des objectifs du Plan d'action mondial contre le paludisme a un impact sur pratiquement tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est donc important de soutenir les efforts du Partenariat mondial pour faire reculer cette maladie très coûteuse pour le continent africain.

À cet égard, ma délégation se félicite de l'augmentation du financement international de la lutte contre le paludisme, durant ces 10 dernières années, ce qui a permis des progrès importants, notamment en matière d'élargissement de l'accès aux moustiquaires imprégnées d'insecticide, portant ainsi le nombre des personnes protégées en Afrique subsaharienne de 13 millions en 2005 à 75 millions en 2009. Ces progrès, bien que notables, ne sont toutefois pas suffisants pour réaliser les objectifs fixés s'agissant du paludisme. Il est ainsi essentiel que tous les pays collaborent en vue d'assurer les engagements budgétaires nécessaires pour la lutte contre ce fléau.

Malgré des avancées considérables dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, l'Afrique reste confrontée à de nombreux problèmes complexes, notamment les conflits intraétatiques, les changements anticonstitutionnels de gouvernements, le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et les taux de chômage élevés, notamment parmi les jeunes. À cet effet, nous remercions le Secrétaire général de la publication de son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement

durables en Afrique (A/66/214), qui offre une analyse des deux problèmes les plus urgents sur le continent, à savoir, la jeunesse, l'éducation et l'emploi, et les conflits et les ressources naturelles, eu égard aux conséquences pouvant en découler pour le développement politique et économique ainsi que pour la stabilité en Afrique.

Selon la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, 60 % de la population africaine, qui avoisine 1 milliard d'individus, a moins de 25 ans. Vu l'explosion démographique de la jeunesse, il convient d'accorder une attention particulière, sur la scène internationale, à l'urgence qu'il y a à lui offrir un enseignement de qualité, des compétences professionnelles et des emplois décents. Nous souscrivons à l'affirmation du Secrétaire général que les soulèvements survenus en Afrique du Nord sont partiellement imputables au chômage des jeunes, qui atteint les taux alarmants de 31 % et 34 % en Tunisie et en Égypte, respectivement, et que le chômage peut inciter les jeunes à se livrer à des activités criminelles et violentes.

À cet effet, ma délégation exhorte les partenaires de développement, y compris les organisations internationales et la société civile, à appuyer les efforts des gouvernements africains pour supprimer les sources de désespoir de la jeunesse africaine sur les plans social, politique et économique, et à aider les efforts nationaux en matière d'investissements, de création d'emplois et d'éradication de la pauvreté en Afrique.

Pour terminer, ma délégation restera toujours engagée à apporter une contribution constructive sur ces différentes questions fondamentales pour le développement de l'Afrique.

M. Tommo Monthe (Cameroun) : Je tiens d'emblée à féliciter le Secrétaire général pour le rapport publié sous la cote A/66/202 et intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : neuvième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international ».

Je voudrais également indiquer que ma délégation s'associe à la déclaration faite à cette même tribune au nom du Groupe des États d'Afrique.

Comme le souligne d'entrée de jeu le Secrétaire général, la publication de ce rapport coïncide avec quelques faits marquants, à savoir le dixième

anniversaire de l'adoption, par les dirigeants africains, du Programme phare de l'Union africaine qu'est le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, tenue ici même en septembre 2010 en marge de la soixante-cinquième session, sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); l'adoption en mai 2011 du Programme d'action d'Istanbul lors de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; enfin, l'adoption également du cadre de mise en œuvre des recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

D'après le Secrétaire général, tout cela constitue un regain d'attention qui est en même temps révélateur du fait que les pays africains éprouvaient de nombreuses difficultés dans la réalisation des OMD. Dans la section II de son rapport, le Secrétaire général analyse les mesures prises par les organismes et pays africains; dans la section III, la réponse de la communauté internationale; et dans la section IV, l'appui apporté par les organismes des Nations Unies.

Je voudrais donc procéder d'abord à un tour d'horizon des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du NEPAD, à la lumière des quatre faits marquants que j'ai énoncés, ainsi qu'au regard des principales recommandations des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et de celles contenues dans le rapport sous examen.

En somme, les actions recommandées consistent à : coordonner toutes les formes d'aide extérieure afin d'intégrer celle-ci au développement national; contribuer au renforcement des capacités des communautés économiques régionales; renforcer et développer les infrastructures locales de transit et continuer à mettre en commun les meilleures pratiques, afin de renforcer l'intégration régionale; et appuyer le développement du secteur privé en Afrique, la promotion des projets de partenariat entre secteur public et secteur privé et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), conformément aux décisions du Conseil exécutif de l'Union africaine en la matière.

De manière générale, ma délégation partage l'observation du Secrétaire général selon laquelle, dans le contexte de l'actuelle reprise mondiale, fragile et incertaine, la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation des OMD supposent une détermination et un

leadership sans faille de la part tant des pays africains que des partenaires de développement pour passer d'une vision théorique à des résultats concrets.

Tout comme le Secrétaire général, nous nous félicitons qu'au niveau continental, l'Union africaine ait approuvé, en février 2010, l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union et mis en place l'Agence de programmation et de coordination du NEPAD, qui a pour mandat la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires régionaux et continentaux en Afrique.

Au niveau des communautés économiques régionales, qui jouent un rôle phare dans le contexte de l'intégration économique, nous notons avec satisfaction que celles-ci s'efforcent de remplir leur fonction d'acteurs-clefs dans la mise en œuvre de projets. Je pense notamment à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à la Communauté de développement de l'Afrique australe, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Au niveau national, il est clair que les pays du continent ont élaboré chacun leur propre programme de développement, conforme aux objectifs du NEPAD.

À ces différents niveaux, des efforts se poursuivent pour mettre en œuvre les programmes dans les divers secteurs identifiés par le Groupe de pilotage mis en place par le Secrétaire général pour la réalisation des OMD en Afrique – en l'occurrence, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'infrastructure, la facilitation du commerce et les systèmes statistiques.

Ma délégation souhaite contribuer à cet exercice d'évaluation à partir de l'expérience de mon propre pays, le Cameroun, dans le cadre de la sous-région de l'Afrique centrale.

S'agissant d'abord de la coordination de toutes les formes d'aide extérieure, afin d'intégrer effectivement celle-ci au développement national, le Cameroun a entrepris en 2010 l'établissement de la Stratégie de partenariat pour le développement. La première phase de cette stratégie, qui consiste à faire l'état des lieux, a permis de mener plusieurs études, dont une sur les facteurs qui freinent la consommation de l'aide extérieure, une sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, et une enquête sur les indicateurs de ladite Déclaration.

Quant au renforcement des capacités des communautés économiques régionales, le Cameroun, qui est membre aussi bien de la CEEAC que de la CEMAC, s'emploie à la mise en œuvre de toutes les résolutions prises par ces institutions. Le dernier exemple en date est le lancement à Yaoundé, en juillet 2010, du Comité de pilotage de la rationalisation des communautés économiques régionales, qui vise, à terme, l'harmonisation des politiques et programmes de celles-ci, et l'organisation en septembre de la même année de la réunion du Groupe de travail chargé d'identifier les domaines de rationalisation et d'ébaucher le plan d'action du Comité de pilotage.

En qui concerne le renforcement et le développement des infrastructures, le Cameroun s'est engagé ces dernières années à bâtir un réseau de transport ouvert vers les pays voisins. La vision stratégique d'un Cameroun « carrefour des échanges » en Afrique centrale se traduit à travers deux cadres de planification globale.

Premièrement, un Plan directeur ferroviaire national, qui prend en compte l'intégration régionale à travers l'interconnexion du chemin de fer entre le Cameroun, d'une part, et le Tchad, la République centrafricaine, le Nigéria, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Congo et la République démocratique du Congo, d'autre part.

Deuxièmement, un schéma directeur portuaire national, qui prévoit, entre autres, la construction d'un port en eau profonde dans la localité Kribi, sur la façade atlantique, avec pour vocation d'être une ouverture sur la mer pour la sous-région. Du reste, le Président Paul Biya a posé la première pierre de cet important ouvrage le 7 octobre dernier.

Sur le plan terrestre, le Cameroun et le Congo ont conduit des études sur les tronçons situés dans leurs territoires respectifs pour relier Sangmélina, au Cameroun, et Ouesso, au Congo.

Entre le Cameroun et le Nigéria, le Programme de facilitation du transport sur le corridor routier multinational Bamenda-Enugu, est un projet prêt à la réalisation.

Entre le Cameroun et la Guinée équatoriale, le projet de bitumage de la route Kribi-Campo avec la construction du pont sur le Ntem, entre Campo et Rio Campo, est en voie de réalisation.

Entre le Cameroun, le Tchad et la République centrafricaine, le projet régional phare est exécuté dans

les corridors pilotes Douala-N'djamena et Douala-Bangui.

D'autres recommandations en cours de mise en œuvre concernent l'appui au développement du secteur privé en Afrique, la promotion des projets de partenariat entre secteur public et secteur privé et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux décisions du Conseil exécutif de l'Union africaine en la matière.

Au cours de l'année 2010, année de début de mise en œuvre de la Stratégie pour la croissance et l'emploi, le Cameroun a pris un ensemble de mesures en vue du développement du secteur privé s'étalant jusqu'en 2013. Dans l'optique de la mise en œuvre du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, le Cameroun entend ainsi s'appuyer sur les orientations suivantes, en matière de développement du secteur privé, notamment la diversification de l'économie, pour permettre le passage d'une économie de comptoir à une économie de production, à travers le développement des filières porteuses de croissance, le renforcement des capacités des entreprises en favorisant le regroupement des petites unités, l'amélioration de la compétitivité et de l'environnement des affaires. À cet effet, l'accent est mis sur la lutte contre la corruption, le développement de l'accès aux marchés et la diversification des sources de financement. S'agissant de l'accès aux marchés locaux, le Gouvernement encourage la découverte de nouveaux débouchés pour les produits locaux. Pour ce qui est de la diversification des sources de financement, il s'agit de développer des partenariats public-privé, de faciliter l'accès aux crédits aux petites et moyennes entreprises par l'offre de garanties, d'accroître l'offre d'emplois décents à travers la création d'entreprises, de diversifier l'économie et d'améliorer la compétitivité et l'environnement des affaires.

S'agissant de la réalisation des OMD, les actions menées par le pays en matière d'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim sont, entre autres, la promotion d'un cadre macroéconomique stable, le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie, la redynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux, le développement des infrastructures de base, le soutien aux populations rurales dans leurs initiatives sur les filières porteuses telles que l'agriculture, l'élevage et la transformation agroalimentaire, etc.

Par ailleurs, le Gouvernement camerounais met en œuvre sa stratégie sectorielle de l'éducation, qui vise entre autres à élargir l'accès à l'éducation tout en corrigeant les disparités, à accroître la qualité de l'offre et à améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif. En outre, le Cameroun a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. On note une amélioration du rapport hommes/femmes dans tous les domaines. Néanmoins, beaucoup d'efforts restent à fournir, et plusieurs actions sont entreprises par le Ministère de la promotion de la femme. De même, s'agissant de la réduction de la mortalité infantile et de la lutte contre le VIH/sida et le paludisme et autres maladies, les autorités comptent atteindre ces objectifs à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de la santé.

Pour ce qui est de l'environnement durable, le Gouvernement a élaboré une stratégie sur la biodiversité et un programme sectoriel forêt-environnement qui vise le respect des conventions internationales et des accords régionaux. Il existe également une loi-cadre qui régit la gestion de l'environnement. Le Cameroun est partie prenante à tous les programmes initiés en Afrique centrale en matière de gestion de l'environnement, notamment la Commission des forêts d'Afrique centrale, le Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique centrale, l'Autorité du bassin du Niger, la Commission du bassin du lac Tchad et le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo.

Les efforts du Cameroun en vue de la mise en œuvre du NEPAD sont rendus possibles par ses politiques nationales et l'ancrage du pays dans son environnement sous-régional certes, mais également grâce à la coopération internationale. À cet égard, mon pays se félicite globalement de la réponse de la communauté internationale visant à mettre à profit le dynamisme de l'appui international pour le développement de l'Afrique, objet de la section III du rapport du Secrétaire général. Cependant, force est de constater que beaucoup d'efforts restent à faire en matière d'aide publique au développement, de gestion de la dette, d'investissement étranger direct et de commerce.

En matière d'aide publique au développement, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sur les 128 milliards de dollars représentant les apports totaux de l'ensemble des donateurs, 48 milliards ont été versés à l'Afrique, ce qui certes représente une hausse

annuelle de 11,7 % en termes réels. Mais en même temps, le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD déplore un écart négatif de 18 milliards de dollars et estime que l'Afrique a reçu 46 milliards de dollars d'APD, un montant de loin inférieur aux engagements du Sommet de Gleneagles, soit 64 milliards de dollars. C'est donc le lieu de rappeler aux donateurs la nécessité de poursuivre la concrétisation de leurs engagements. Quant à la dette, des efforts se sont certes poursuivis pour alléger le poids de celle-ci sur les pays africains, tant dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale que de l'allègement de la dette bilatérale. Ainsi, au 28 juillet 2011, 26 pays africains, dont le Cameroun, avaient atteint le point d'achèvement et bénéficié de l'allègement de la dette prévu aux termes de l'Initiative PPTTE. Cependant, nous savons tous que la crise économique est venue minorer ces efforts en produisant un effet négatif sur le niveau d'endettement de l'Afrique.

Pour ce qui concerne les investissements directs étrangers, nous pouvons nous féliciter des efforts entrepris par les pays africains visant à améliorer leur environnement d'investissement, augmentant légèrement le flux des investissements directs étrangers, du fait notamment des pays émergents. Nous encourageons les partenaires de développement à poursuivre l'appui qu'ils apportent déjà à travers l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique. Enfin, pour ce qui est du commerce, les négociations du Cycle de Doha n'ont que très peu progressé vers la réalisation d'un accord sur les questions intéressant l'Afrique, dont la fin des subventions à l'exportation des produits agricoles, et ce, malgré les engagements du Sommet du Groupe des Vingt (G-20) tenu à Séoul en novembre 2010.

Dans la section V de son rapport, le Secrétaire général a formulé des recommandations telles que la nécessité pour les pays africains de continuer à mettre en œuvre de manière effective les projets et programmes du NEPAD; le besoin d'un leadership africain ferme en vue de résultats concrets; le renforcement de la participation citoyenne africaine; le développement du secteur agricole en vue de la sécurité alimentaire, conformément à la Déclaration de Maputo; une plus grande participation des femmes dans le contexte de la Décennie des femmes africaines 2010-2020; l'intégration de la question du climat dans la planification et la gestion économique; la réduction

de la dépendance à l'aide extérieure et la promotion de l'autonomie; la création d'emplois; le renforcement de la participation de l'Afrique aux échanges commerciaux mondiaux et l'allègement de la dette extérieure.

Mais comment mettre en œuvre toutes ces recommandations? La réponse est sans doute un plus grand engagement de l'Afrique elle-même, mais aussi le respect de leurs engagements répétés par les partenaires de développement, comme le concluent à la fois le rapport du Secrétaire général sur le NEPAD, le Document final de la Réunion de haut niveau sur les OMD (résolution 65/1), la Déclaration d'Istanbul sur les pays les moins avancés et les études du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique.

Avant de conclure mon propos, je voudrais aussi dire quelques mots sur le point 13 intitulé « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique », objet de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé et publiée sous la cote [A/66/169](#), et deuxième volet de ce débat conjoint. Trois volets de ce rapport ont essentiellement retenu l'attention de ma délégation. Il s'agit de la section III, relative au financement de la lutte contre le paludisme; de la section VIII, concernant l'impact des programmes de lutte contre le paludisme dans la Région de l'Afrique de l'OMS; et de la section XI, contenant la synthèse et les recommandations du rapport.

S'agissant d'abord du financement, nous nous félicitons de l'augmentation des décaissements, qui ont enregistré une progression, passant de 0,3 milliard de dollars en 2003 à 1,8 milliard en 2010. Et c'est ici le lieu de saluer l'engagement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ainsi que de l'United States Agency for International Development. Mais malgré cette progression, force est de constater que le niveau total des financements reste inférieur au montant annuel visé dans le Plan d'action mondial contre le paludisme.

En ce qui concerne maintenant l'impact des programmes de lutte, il est heureux de constater les progrès enregistrés. De manière générale, les tendances observées, si elles se confirment, inclinent à démontrer qu'une lutte antipaludique intense pourrait aider de nombreux pays d'Afrique.

Enfin, pour ce qui est des recommandations formulées par le Secrétaire général, elles présentent un

intérêt réel pour ma délégation. Au nombre de ces recommandations figurent la nécessité d'une intensification de la lutte (distribution de moustiquaires imprégnées, tests de diagnostic, accès aux combinaisons thérapeutiques), l'importance d'une poursuite de l'aide externe, un plus grand respect de la réglementation en matière de qualité des médicaments sur le marché, le renforcement des capacités des ministères en charge de la santé. Toutes ces mesures viendraient en appui aux efforts nationaux de lutte.

Je voudrais pour terminer réitérer les remerciements de ma délégation au Secrétaire général et lui adresser à lui-même, à son Envoyé spécial pour le paludisme, au Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, ainsi qu'à toutes les personnes qui œuvrent sur le terrain, nos encouragements pour les efforts déployés dans la lutte contre le paludisme.

En conclusion, comme ma délégation a eu à le dire dans le passé pour le NEPAD comme pour le paludisme, l'ONU doit élaborer un plan d'action structurant, comprenant une matrice fixant pour une période planifiée de deux ou trois ans l'ensemble de ses contributions à la mise en œuvre de ces programmes, assortie d'une mention claire des indicateurs de résultats et de distribution de rôles, pour permettre, à l'échéance échue, de mesurer le chemin parcouru et ce qui reste à faire. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le paludisme, que nous saluons pour son travail ardu, doit s'attacher à la formulation d'une pareille matrice.

M. Kebret (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Président d'avoir convoqué cette séance plénière de grande importance pour l'Afrique et m'associer pleinement à la déclaration qui sera faite par le représentant du Kenya au nom du Groupe des États d'Afrique sur les points de l'ordre du jour à l'examen.

L'Éthiopie se félicite des deux rapports du Secrétaire général portant respectivement, sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (A/66/202) et sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/66/214). Nous tenons à remercier le Secrétaire général de ses rapports détaillés qui passent en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets, des programmes et des stratégies de développement et les difficultés rencontrées par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique au cours des 10 dernières années, ainsi que

les mesures à prendre pour accroître les progrès au cours des années à venir.

Alors que nous célébrons le dixième anniversaire du NEPAD, l'Éthiopie est heureuse de constater que le NEPAD a accompli des progrès importants pour ce qui est de prendre en main et de diriger des stratégies et programmes dans des domaines tels que l'agriculture, l'infrastructure, la santé et l'éducation, et de donner une assise solide au développement socioéconomique en Afrique. Les programmes sectoriels du NEPAD, portant notamment sur l'agriculture et l'infrastructure, ont de fait joué un rôle essentiel dans ces progrès et dans les réalisations globales obtenues dans d'autres domaines de développement tout aussi importants.

En ce qui concerne la bonne gouvernance, le NEPAD a également montré qu'il apportait un appui utile aux efforts de promotion, de respect et de protection des droits fondamentaux de l'homme et des libertés fondamentales déployés par l'Afrique en exécutant des programmes visant à améliorer la bonne gouvernance politique et économique sur l'ensemble du continent. À cet égard, nous jugeons encourageant le fait que 30 pays africains ont déjà adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et que 14 pays africains, y compris le mien, ont présenté leur rapport pour examen par ce Mécanisme. Nous tenons à saisir cette occasion pour encourager d'autres pays africains qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et à présenter leurs rapports nationaux.

Comme l'indique le Secrétaire général dans ses rapports, l'autorité et la détermination dont fait preuve l'Afrique pour promouvoir les progrès sociaux, une croissance économique soutenue et des réformes de bonne gouvernance sont en train de modifier lentement mais sûrement, dans un sens favorable, la façon dont est perçu le continent. Toutefois, les effets négatifs des îlots de conflit dans différentes parties du continent et la pauvreté généralisée continuent de saper les efforts de l'Afrique pour changer son image.

S'agissant des ressources nécessaires à l'appui des programmes de développement, les pays africains se sont engagés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment, en consacrant 10 % de leur budget à l'agriculture, 15 % à la santé et 20 % à l'éducation. Nous sommes conscients de l'appui apporté par l'ONU et nos partenaires de développement aux programmes du NEPAD et de leur

volonté constante de promouvoir la vision du NEPAD et nous les en remercions.

Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour que l'Afrique sorte de la pauvreté profonde dans laquelle elle est enlisée et surmonte les problèmes économiques auxquels elle se heurte, et occupe la place qui lui revient au sein de la communauté internationale. Les taux élevés de chômage et l'accès limité à l'énergie du continent continuent d'entraver sa capacité à créer des richesses et des emplois. À cet égard, nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel nous devons tous – les Africains, les pays africains et nos partenaires de développement internationaux – faire preuve de fermeté et de leadership pour atteindre les objectifs fixés par le NEPAD en vue d'assurer l'intégration et le développement économiques rapides de l'Afrique.

Comme cela est clairement indiqué dans les rapports du Secrétaire général, la part du commerce mondial de l'Afrique et les flux d'investissement étranger direct à destination de l'Afrique s'élèvent à 4 % seulement. L'Éthiopie souligne le rôle important joué par le commerce et l'investissement dans la promotion de la croissance économique et l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Nous exprimons l'espoir et souhaitons que le Cycle de négociations multilatérales commerciales de Doha, trop longtemps différé, soit accéléré afin de créer un contexte positif et favorable à cette fin.

Cela fait exactement 11 ans que la communauté internationale a exprimé sa détermination à lutter efficacement contre les graves conséquences du paludisme pour les pays en développement, notamment en Afrique. Au fil des années, un large éventail d'actions nationales et internationales ont été menées pour venir à bout de cette maladie mortelle.

Comme on le sait, les effets négatifs de cette maladie sur le développement socioéconomique demeurent graves malgré l'attention politique et l'appui financier considérables qui lui sont accordés aux niveaux national, régional et international. La communauté internationale doit fournir une aide financière et technique accrue et d'autres formes d'assistance pour assurer le développement durable en Afrique.

Le paludisme est l'un des grands problèmes de santé publique de mon pays. Environ 68 % de la population vit dans des zones sujettes au paludisme et 75 % du territoire éthiopien est impaludé. Conscients

des effets néfastes de l'épidémie de paludisme sur les efforts de développement socioéconomique, nous avons, dans le cadre de notre secteur de la santé, accordé la priorité aux programmes de prévention et de lutte contre le paludisme en Éthiopie. Nous avons adopté un plan stratégique national sur 10 ans afin d'augmenter rapidement le nombre des mesures visant à faire reculer le paludisme et à réduire de moitié ce problème au cours de la période.

Le déploiement de plus de 30 000 agents de vulgarisation sanitaire chargés de fournir des services de soins de santé au niveau local fait partie de nos efforts nationaux de lutte contre la maladie. Il a permis de réduire considérablement le nombre des décès provoqués par le paludisme, qui ont chuté de 55 % depuis 1990, tandis que l'intensification des efforts de prévention et de lutte contre le paludisme a également conduit à un repli spectaculaire des cas de paludisme.

Avant de conclure, je voudrais réaffirmer notre détermination de continuer de collaborer avec les autres pays africains et avec la communauté internationale afin de concrétiser la vision sur le long terme du NEPAD et d'en soutenir les stratégies et programmes destinés à aider les efforts de développement socioéconomique de l'Afrique.

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 49/2 en date du 19 octobre 1994, j'invite maintenant l'observatrice de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à prendre la parole.

M^{me} Oosterhof (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : La déclaration de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) porte sur le point de l'ordre du jour relatif à la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement.

La FICR accueille avec satisfaction la note du Secrétaire général (A/66/169) transmettant le rapport établi par l'Organisation mondiale de la Santé sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de lutte contre le paludisme définis au cours de la dernière décennie. Les conclusions du rapport invitent à l'optimisme et démontrent que les stratégies adoptées au niveau mondial pour lutter contre le paludisme fonctionnent.

Depuis 2002, la FICR et les 186 sociétés nationales qui la composent ont contribué à ces

résultats, en partenariat avec d'autres organisations, en distribuant plus de 15 millions de moustiquaires traitées aux insecticides, ce qui a permis de protéger 25,5 millions de personnes de la maladie et d'éviter plus de 420 000 décès dus au paludisme. En tant que membre du Partenariat pour faire reculer le paludisme, nous nous félicitons des résultats positifs résumés par le rapport du Partenariat publié en septembre, et dont les conclusions tendent à montrer que le travail en partenariat est efficace et a permis de jeter les fondements sur lesquels pourront venir se greffer de nouveaux résultats dans les années à venir.

Malgré les nombreux succès remportés dans la lutte contre le paludisme, nous reconnaissons que cette maladie demeure l'un des problèmes de santé publique mondiale qui continue de provoquer le plus de ravages et d'avoir des répercussions sur la vie des plus pauvres, des jeunes et des personnes vulnérables, et partant, de porter préjudice à l'avenir de nombreux pays en développement.

Dans l'optique de poursuivre les progrès réalisés, la FICR accueille avec satisfaction les recommandations lucides présentées dans le rapport transmis par la note du Secrétaire général. Comme il y est indiqué, il importe de reconnaître que « [l]es populations se trouvent au cœur même des programmes de lutte antipaludique » (A/66/169, par. 73). Sur la base de notre longue expérience, nous réaffirmons que l'engagement de chacun au niveau de la collectivité est essentiel si l'on veut que les programmes de lutte antipaludique portent leurs fruits.

C'est pourquoi la contribution de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge visant à accroître les moyens de prévention du paludisme repose sur la mobilisation sociale, la communication et l'aide directe aux individus et aux foyers au sein des collectivités. Tous les ans, les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sensibilisent des millions de personnes et de foyers grâce à des activités réalisées au niveau local. La prestation directe de services et l'engagement actif renforcent les moyens d'action du personnel soignant et des familles en leur fournissant des connaissances et permettent aux collectivités de prendre des décisions éclairées, de reconnaître les signes avant-coureurs et de prendre des mesures en temps voulu. Tout cela ne serait pas possible sans les efforts que déploient sans relâche les bénévoles qui, régulièrement, visitent les foyers et assurent la distribution de moustiquaires. Rien qu'en 2010, plus de 18 000 volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont fourni des

renseignements à plus de 6,2 millions de personnes sur le paludisme.

Les bénévoles locaux ont la possibilité de modifier les comportements en conjuguant distribution de moustiquaires et formation, ce qui garantit des pratiques de prévention cohérentes et correctes. Nos programmes phares des campagnes « Hang up » et « Keep up » ont largement contribué à diminuer la progression du paludisme, particulièrement parmi les groupes les plus vulnérables, comme ceux qui vivent dans des zones isolées, les réfugiés et les personnes qui sont ostracisées ou victimes de discrimination.

Les programmes de qualité sont encore meilleurs lorsqu'ils sont étayés par des données de qualité. Cette année, la FICR a piloté la mise en place d'un outil de supervision de la gestion. Cet outil utilise des téléphones portables pour collecter les données et peut fournir des informations sur la progression et les lacunes de la mise en œuvre d'un projet. Grâce à ces programmes reposant sur la collecte de données, il sera possible d'améliorer la mise en œuvre des programmes de prévention du paludisme et d'appuyer les progrès devant être réalisés dans les années à venir.

Le grand message dont nous sommes porteurs est que si nous voulons poursuivre les progrès réalisés aux niveaux mondial et national dans la lutte contre le paludisme, nous devons faire en sorte que les doivent s'approprier les activités soutenant la prévention et le traitement du paludisme. Lorsque les bénévoles locaux transmettent leurs connaissances ainsi que différentes options pour prévenir et traiter la maladie, ils donnent véritablement la possibilité aux communautés de réagir le plus efficacement et le plus rapidement possible à la maladie.

La prise en charge sur le plan local engendre des comportements plus positifs et plus sains, et peut permettre de faire tomber les obstacles s'opposant à l'évolution des comportements. Par conséquent, dans l'optique de résultats durables et sur le long terme, nous soulignons l'importance d'une évolution de la prévention d'une logique directive et expansive à une logique participative, centrée à l'échelon local. En créant des conditions favorables et en renforçant le rôle des collectivités locales, nous pouvons nous rapprocher des objectifs arrêtés au niveau international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé, les objectifs fixés par le Partenariat Faire reculer le paludisme et ceux qui sont définis dans

la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants.

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge continueront, en partenariat, d'appuyer et d'améliorer concrètement la prévention du paludisme. Nous restons déterminés à poursuivre sur la lancée des succès remportés et à maintenir le paludisme au rang des priorités mondiales, régionales, nationales et, en particulier, locales.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat consacré aux trois points à l'ordre du jour. Je me permets d'offrir une synthèse.

Nous avons au total 30 orateurs représentant les États Membres, un orateur représentant une organisation intergouvernementale et un orateur représentant une organisation non gouvernementale. Ils ont, tour à tour, remercié le Secrétaire général de ses rapports, en particulier du rapport sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/66/202), qui a coïncidé avec le dixième anniversaire de ce programme. Les États Membres se sont donc associés à la célébration du dixième anniversaire du NEPAD en saluant les progrès accomplis et en soulignant leurs engagements en faveur d'un soutien à ce programme et au développement durable de l'Afrique. Les délégations se sont félicitées des réalisations du NEPAD et du rôle crucial joué, dans sa mise en œuvre, par les communautés économiques régionales et les États africains eux-mêmes.

Les délégations ont souligné les progrès enregistrés tant au niveau macroéconomique qu'au niveau sectoriel, et des pratiques de bonne gouvernance démocratiques et économiques, avec les différents retours à l'ordre constitutionnel dans plusieurs États, et le printemps arabe. Les délégations ont souligné le potentiel de croissance que comporte le NEPAD pour l'économie de l'Afrique. À cet égard, les délégations ont relevé la croissance économique exceptionnelle de la première décennie, les efforts consentis et les résultats obtenus dans le secteur de l'agriculture, à travers le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine, dans les secteurs de l'infrastructure, de l'indépendance des femmes, du développement des ressources humaines, de l'éducation, de la santé, des technologies de l'information et des communications.

Les délégations ont salué les efforts visant la promotion de la gouvernance économique et politique à travers le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, considéré comme un pilier du développement socioéconomique en Afrique. Plusieurs délégations ont rappelé qu'en dépit des progrès enregistrés, l'Afrique continue d'être confrontée à des défis persistants. Ces défis comprennent la crise économique et financière mondiale, les changements climatiques, la crise alimentaire qui sévit dans la Corne de l'Afrique, la question de l'aide publique au développement, la faible réalisation des promesses et engagements des partenaires de développement, le blocage des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du Cycle de Doha, le développement des infrastructures et de l'agriculture et le problème de l'emploi des jeunes.

Pour répondre à ces multiples défis, les États Membres ont noté l'importance du développement industriel, de l'investissement accru dans le développement de l'infrastructure et de l'agriculture, de la mobilisation des ressources internes du continent, de la promotion de la coopération Sud-Sud comme instrument complémentaire à la coopération traditionnelle, du renforcement des capacités des institutions continentales et régionales, de la promotion de l'accès aux marchés et des résultats en faveur du développement dans les négociations commerciales multilatérales.

Au sujet de l'aide, les délégations ont souligné qu'il importe non seulement d'honorer les engagements pris, mais aussi d'aller bien au-delà de l'aide, avec une stratégie qui permettrait de réduire la dépendance des pays africains vis-à-vis de l'aide et viserait l'efficacité du développement. Certaines délégations ont également marqué leur soutien à la mise en place d'un mécanisme renforcé de suivi des engagements pour le développement de l'Afrique.

Les délégations ont souligné également leur plein engagement s'agissant de soutenir et de continuer de soutenir les efforts du NEPAD pour le développement de l'Afrique. Les délégations ont salué les efforts déployés par le système des Nations Unies, y compris ceux du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, aux fins de la mise en œuvre du NEPAD.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais féliciter tous les participants de notre débat enrichissant d'aujourd'hui, qui a permis de mettre en lumière la ferme solidarité et la bonne

volonté des États Membres à l'appui du développement de l'Afrique. De nombreuses délégations ont salué la coopération accrue entre l'Union africaine et les Nations Unies, qui a été déterminante pour relever la plupart des défis auxquels l'Afrique est confrontée en matière de paix et de sécurité. Les États Membres se sont également prononcés en faveur d'une stratégie globale permettant de relever les défis interdépendants que sont la paix et le développement en s'attaquant aux causes profondes des conflits, ainsi qu'à leurs conséquences socioéconomiques.

La question des efforts visant à faire reculer le paludisme a donné une dimension toute particulière à notre débat conjoint. Certains États Membres ont proposé d'adopter une stratégie collective en vue d'éliminer le paludisme et d'assurer un financement durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le paludisme demeure un défi mondial qu'il faut relever à travers des efforts mondiaux.

Pour terminer ce résumé, je voudrais citer un extrait de la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom de la Communauté des Caraïbes :

« L'appui continu de la communauté internationale reste vital tandis que l'Afrique s'engage sur la voie de la réussite. Mais cette réussite ne sera pas uniquement celle de l'Afrique : tous les fruits du progrès sur le continent contribueront inévitablement au développement d'autres régions du monde » (A/66/PV.32).

(l'orateur reprend en français)

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 63 et de ses alinéas a) et b), ainsi que du point 13 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 25.